

DECEMBRE 2016  
JANVIER  
FEVRIER  
MARS  
2017



# VIRSAC

Les Echos de Notre Village

Bulletin n° 36



## SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Pour info
- Réglementation
- Quoi de neuf à l'école
- Les associations vous parlent
- Evènements

### HORAIRES DE MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi:  
8h30-12h et 15h-17h

Tel: 05.57.43.11.03

Ouverture le 1er samedi du mois  
Fermée le mercredi

[mairie.virsac@wanadoo.fr](mailto:mairie.virsac@wanadoo.fr)

[www.mairievirsac.fr](http://www.mairievirsac.fr)

113, route de la mairie  
33240 VIRSAC

### LES NUMEROS UTILES

- POMPIERS: 18 / 112
- GENDARMERIE: 17
- SAMU: 15
- CENTRE ANTI-POISON:  
05.56.96.40.80
- SOS MEDECIN: 05.56.44.74.74
- GARDERIE: 05.57.43.95.92
- ECOLE: 05.57.43.94.32
- RESTO DU COEUR St André  
de Cubzac: 05.57.43.97.11
- SECOURS CATHOLIQUE St André  
de Cubzac: 05.57.43.30.16
- SECOURS POPULAIRE St André  
de Cubzac: 05.57.43.97.83
- COMMUNAUTE DES COMMUNES:  
du Cubzaguais: 05.57.43.96.37
- SMICAL St GERVAIS: 05.57.43.65.50

Directeur de la publication:  
Christiane BOURSEAU, Maire de Virsac  
Rédaction: Les membres de la  
Commission Communication du Conseil  
Municipal de Virsac.



## Le mot du Maire



*Nous avons besoin de certitude sur la pérennité de l'échelon communal. Comment envisager des projets dans un perpétuel changement d'attributions de compétences et de périmètre de coopération intercommunale (un autre changement de périmètre s'annonce pour 2020).*

*La loi « NoTRE », sur la nouvelle organisation territoriale atteint énormément la commune dans son indépendance et son autonomie financière.*

*Les compétences communales sont progressivement transférées à la communauté de communes.*

*Les subventions d'état et départementales vont également privilégier les projets structurants d'envergure intercommunale.*

*Vous l'avez compris, cette nouvelle organisation territoriale met un terme à l'existente des communes telles que nous les avons connues et à l'émergence possible de petites communes dynamiques qui font le charme de nos campagnes.*

*La commune sera bientôt complètement vidée de sa substance, reléguée à l'équivalent d'un quartier.*

*Persuadé de cette inéluctable transformation, le Conseil Municipal, prend toutes ses décisions en tenant compte de ce paramètre, même s'il le déplore.*

*L'année 2017 sera encore une année de grand changement pour VIRSAC, pour plus de dynamisme, plus de service, plus de vie communale.*

*Projets communaux et projets privés vont se combiner pour donner forme à un cœur de commune.*

*Bien entendu tous ces projets ne pourront pas se réaliser sans perturbations et aménagements annexes, nous en sommes conscients et toute l'équipe municipale se mobilisera pour que les gênes soient les plus mineures possibles.*

*En ce début d'année 2017, au nom de l'équipe municipale, je vous adresse des vœux de bonne santé, d'épanouissement personnel, de réussite dans vos activités et vos projets.*

*Bien cordialement.*

Christiane BOURSEAU.

**CALENDRIER DE TRAVAUX DE VOIRIE A VIRSAC POUR L'ANNEE 2017 :**

- des **panneaux routiers** vont être installés :

- aux alentours de l'école pour signaler celle-ci
- rue de Guillou pour annoncer le sens interdit rue Antoine de Montaügé.

**Les travaux vont se faire au mois de janvier 2017.**

- La troisième action de la **Convention d'Aménagement de Bourg** prévue en 2016 a pris du retard. Le projet consiste à créer une piste cyclable au sud des bâtiments communaux le long de la route de la mairie rejoignant le rond-point et en liaison avec la voie douce existante route de Saint Antoine. La piste cyclable sera protégée sur une grande longueur par une bande paysagère. La bande de roulement de la RD 115 sera refaite et l'éclairage public changé.

**Les travaux vont commencer dans le courant du 1er trimestre 2017.**

- Dans le cadre de la loi **GEMAPI**, des fossés vont être refaits le long de la rue des Arnauds et de la route de Peujard. Nous demandons aux habitants de bien vouloir prévoir leur stationnement automobile en domaine privé comme demandé aux autorisations d'urbanisme.

**Les travaux vont commencer dans le courant du 1er trimestre 2017.**

- le **SIEAPA** va intervenir sur la route des Châteaux pour poser une canalisation d'eaux usées d'un poste de refoulement installé au niveau de la sortie d'agglomération vers le carrefour route de Peujard/route des Châteaux, pour reprendre la route de Peujard en direction de la RD 137. Cette nouvelle installation ouvre la possibilité d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif dans le secteur du carrefour de la route des Châteaux et la route de Peujard mais pas avant 2020.

**La pose de la canalisation de refoulement est prévue au 1er semestre 2017.**

- Le **SMICVAL** a notifié une liste de points noirs de collecte sur notre commune. Il s'agit de situations qui mettent en danger le personnel de collecte lorsque la benne ne peut pas manœuvrer en toute sécurité.

Après avoir fait une place de retournement Impasse du Berdat, il s'agit cette année de prévoir un aménagement au lotissement de Douat. Nous étudions les projets suivants :

- relier la voie du lotissement à la rue de la Pierrière ;

ou

- agrandir la place de retournement.

**Les travaux sont prévus dans le courant du 2ème trimestre 2017.**

- Dans le cadre du projet des travaux de voirie rue de Magnan, un dossier loi sur l'eau va être déposé afin que la DIRA (Direction interdépartementale des routes Atlantique) nous autorise le rejet des eaux pluviales de voirie dans le fossé qui borde la RN 10. Un système de stockage des eaux en vue d'une régulation du débit est demandé.

**Les études et autorisations vont être faites et demandées sur le 1er semestre 2017 et on envisage un démarrage des travaux pour la fin de l'année.**

Une cérémonie aura lieu **au Monuments aux Morts**  
à 10h30

pour commémorer l'armistice du 08 Mai 1945, qui marquait la fin de la Seconde Guerre et l'instauration d'une paix durable en Europe.  
Tous les Virsacais sont conviés à y assister.  
A l'issue de la cérémonie un café de l'amitié sera offert.

8 mai 1945

Ne jamais oublier, toujours célébrer



## CONCILIEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission de rechercher le règlement amiable d'un différent dans les conditions et selon les modalités prévues au code de procédure civile.

Son action concerne pour l'essentiel des conflits individuels:

- entre les particuliers tels que les troubles du voisinage, les problèmes locatifs, etc.
- avec les entreprises ou les artisans, tels que les impayés, les malfaçons, les litiges de la consommation.

Ces litiges relèvent généralement du tribunal d'instance sachant que le conciliateur peut également intervenir pour les litiges relevant du tribunal de grande instance (demandes supérieures à 10 000 euros, litiges de co-propriété...)

**Le conciliateur ne peut en aucun cas traiter des questions concernant:**

- L'état des personnes ou le droit de la famille qui relève de la compétence exclusive des tribunaux.
- Les litiges avec l'administration qui relèvent du Médiateur de la République ou de son Délégué Départemental.
- Les litiges en matière de Droit du Travail et en Droit Syndical (il s'agit d'une compétence exclusive du Conseil des Prud'hommes).

**PERMANENCES : Locaux Espaces Permanences**  
**SAINT ANDRE DE CUBZAC**

- les 2ème et 4ème VENDREDI du mois (Mr BRAUD)
- les SAMEDIS matins (Mr BALCON)



sur RENDEZ-VOUS au

**05.57.43.96.37**

## MORSURES DE CHIEN



Les morsures de chien représentent l'une des premières causes d'accident de travail pour les facteurs. En effet, 2000 facteurs sont mordus chaque année en France. Votre chien n'est pas méchant, il peut cependant se montrer imprévisible ou être effrayé. Et un chien qui a peur est un chien potentiellement dangereux.

Ce qu'il faut savoir sur le comportement canin:

Le facteur s'approche chaque jour de votre propriété et repart aussitôt. votre chien peut considérer ce départ rapide comme une fuite. Votre animal peut alors le considérer comme une proie et le mordre, répondant ainsi à ses instincts de chasseur.

Comme nous souhaitons entretenir de bonnes relations avec votre compagnon, nous vous conseillons de le mettre à l'écart lors de l'arrivée de votre facteur. En cas de risque pour le facteur, il est en droit de ne pas distribuer le courrier, qui sera alors mis à votre disposition dans le bureau de poste le plus proche.

Les propriétaires de chiens sont pénalement responsables des dommages causés. (Contravention ou délit: art.R623-du Code Pénal)

**Voici quelques conseils simples qui vous permettront de réduire les risques d'agression.**

### CONSEIL N°1

Assurez-vous que votre chien ne peut pas s'échapper de votre propriété en veillant à la bonne hauteur de votre portail et au bon entretien de vos clôtures.

### CONSEIL N°2

Assurez-vous que votre boîte aux lettres et votre sonnette sont accessibles à votre facteur mais bien hors de portée de votre chien.

### CONSEIL N°3

Lorsque le facteur sonne à la porte de votre domicile, placez votre chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir.

### CONSEIL N°4

Si votre chien se met à courir vers le facteur, surtout ne courez pas derrière votre animal. Restez plutôt à distance et appelez fermement votre chien.

2017

En 2017, comme vous le savez, auront lieu des élections importantes pour notre pays.

Nous vous rappelons les dates:

**ELECTIONS PRESIDENTIELLES : Premier tour : Dimanche 23 Avril**

**Second tour : Dimanche 07 Mai**

**ELECTIONS LEGISLATIVES : Premier tour : Dimanche 11 Juin**

**Second tour : Dimanche 18 Juin**

**VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE**



## STATIONNEMENTS - TROTTOIRS

## Règlementation

En avril 2015, le ministre de l'intérieur annonçait vouloir **augmenter de 100 €** le montant de l'**amende forfaitaire** sanctionnant les **arrêts et stationnements sur les trottoirs**.  
**La mesure est entrée en vigueur le 5 juillet.**

Elle crée une infraction pour stationnement "très gênant" qui sanctionne d'une amende de 135 € les automobilistes qui entraveraient la circulation des piétons ou des vélos en se garant sur leurs espaces réservés.

Est notamment considéré comme "très gênant", l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :



- dans une voie de bus

- sur un emplacement réservé aux personnes handicapées ou aux transports de fonds

- sur les passages piétons

- sur les voies vertes et pistes cyclables

- à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque le gabarit du véhicule est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des autres usagers.

- au droit des bouches d'incendie

- sur les trottoirs "à l'exception des motocyclottes, tricycles à moteur et cyclomoteurs".

## Quoi de neuf à l'école ?

RENTREE

2017

Cette année, l'école maternelle accueillera en petite section les enfants de la commune nés en 2014. Dans un premier temps, la mairie procédera à l'inscription sur présentation du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant.

Dans un deuxième temps, l'école procédera à l'admission les jeudis sur rendez-vous auprès de la directrice à compter du mois de mars (Se munir du carnet de santé)



**NAISSANCES:**

- Mia, Analucia SAINT-JEAN SOUCHON, née le 29/12/16
- Leyann Ayaovi da ERNESTO ARNAUD, né le 21/11/16
- Louna, Maria TEIXEIRA PORTELA, née le 05/11/16
- Matéo, Pierre SOMSOUTH GAUTIER, né le 15/10/16

**MARIAGES** - Mélodie CHASSAGRAND et Jess FLORES, le 07/01/17

**DECES**

- Dominique BEAUTOUR, né le 06/11/52, décédé le 04/01/17
- Liliane LARIVIERE, née le 18/04/35, décédée le 11/12/16

Le  
Carnet

L'association vous souhaite une belle et bonne année 2017, qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé. Pour fêter cette nouvelle année, le bureau et les animateurs ont organisé une après-midi découverte le dimanche 22 janvier, durant laquelle les parents ont pu voir une petite démo des activités de leurs enfants, mais aussi des adultes, pour ensuite échanger autour d'un goûter offert par l'association.



Cette saison, le club photo change de formule et propose à ses adhérents d'entrer dans l'univers de la prise de vue de manière ludique et accessible à tous. Les notions de bases et les différentes techniques de prises de vues y sont abordées et sont mises en pratique lors de divers ateliers et sorties. Le partage, la passion de la photo, la bonne humeur et la convivialité sont les mots clés de cette section où les dix adhérents actuels peuvent s'épanouir dans leur art.



Un début de saison prometteur pour la GRS, avec un championnat individuel et une 4ème place en Département et en Région. Des résultats encourageants pour les championnats en équipe.

Si vous êtes curieux de cette discipline, nous avons la chance cette année d'avoir le championnat National le 20 et 21 mai à Lormont.

## A vos agendas :

- Le club réalisera au mois de Mai 2017 une exposition photographique, le temps d'une soirée, dans la salle polyvalente de Virsac. Il sera possible d'y apprécier de nombreux clichés mettant en valeur la commune, ses monuments...
- 17 juin à Virsac; journée sportive avec Manu afin de découvrir les activités de l'année : tir à l'arc, tir à la sarbacane, éveil sportif, multisports. Et ensuite, place au spectacle avec, comme thème, Voyage dans le Temps avec Delphine. Les horaires seront précisés ultérieurement.
- Le 24 juin gala de GRS à la salle Yves Prudhommes de St André de Cubzac dans le même thème.

N'hésitez pas à liker la page FACEBOOK, vous serez informés des manifestations et ou nouveautés.

<https://www.facebook.com/Art-et-partage-virsac-394291110733595/timeline/>

Présidente: Carine LABARRE:  
06.64.44.07.70



Ce sont surtout les joueurs de belote qui animent le CLUB LOISIRS, mais les autres jeux de société ne sont pas exclus. Si vous souhaitez rencontrer des partenaires, ou simplement passer un agréable moment devant une tasse de café, venez nous rejoindre tous les jeudis à partir de 14h à la salle des Associations.

Renseignements au 06.30.92.11.61



Bonjour à tous,

Tout d'abord le twirling se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2017.

Une nouvelle année recommence ainsi que nos compétitions et c'est en novembre dernier que nous avons eu notre millénaire.

Cinthia et Ilana sont présélectionnées en duo junior supérieur pour le championnat d'Europe.

Anais est arrivée 1ère à 1 bâton dans son couloir 3ème en finale et 2ème en 2 bâtons.

Ilana 4ème en 2 bâtons. Lauriane 3ème en strutting cadette.

Soëlhy 6ème en strutting minime. Marie-Ange 6ème en 2 bâtons.

Myriam 8ème en 2 bâtons. 3ème en équipes twirling et danse twirl.



Et notre compétition annuelle sera le 14 MAI 2017.

Nos Prochaines grandes compétitions sont :

FEVRIER : BATON D'OR sélection pour l'Europe

AVRIL : SELECTIF AQUITAINE sélection pour le championnat de France

JUILLET : GRAND NATIONA championnat de France

Notre LOTO 21 MAI 2017

Pdt: Mr Jean-Paul LACHAUD : 05.57.68.00.31

<https://www.facebook.com/TwirlingVirsac>

# ARBRE de NOËL



Cette année, les petits Virsacais et leur parents ont pu profiter d'un beau spectacle interactif joué par la troupe LE SOLEIL DANS LA NUIT avec " Sophie au pays de Noël".  
Goûter, chocolat chaud, friandises, surprises, Père Noël et Reine des neiges étaient au rendez-vous pour la joie de tous.  
A l'année prochaine, cher petits amis ...



## Repas des Aînés et Voeux du Maire 2017

A la différence des précédentes éditions, la traditionnelle "cérémonie des voeux" a précédé cette année le repas des aînés, le samedi 28 janvier. Avant de présenter aux Virsacais et Virsacaises les voeux du Conseil Municipal pour une heureuse année 2017, Mme le Maire a rappelé les réalisations sur notre commune de l'année 2016 et les projets pour 2017 ; elle a également fait part des réticences que lui inspire la loi NOTRE qui doit entrer en vigueur en 2017 et va réduire considérablement l'autonomie des communes concernant la gestion de leur budget et de leurs projets, et risque de mettre les "petites" communes à la merci des grosses agglomérations.



A la suite des discours, l'assistance a été conviée à un apéritif-cocktail somptueux. Puis, après le départ des "jeunes", les aînés se sont répartis autour des tables déjà dressées dans la Salle polyvalente, et ont partagé un repas de gala entrecoupé de pauses-danses, l'excellent Orchestre Billy proposant à volonté slows, pasos, rocks, farandoles, et autres danses tout l'après-midi.